

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 13 mars 2018 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Cathy Wong, conseiller du district de Peter-McGill  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
M. Richard Ryan, Conseiller désigné  
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

**ABSENCES :**

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Dufort, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche  
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe  
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics  
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social  
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises  
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens  
Mme Martine Dubuc, commandant du poste 12 du Service de police  
M. Mohamed Bouhdid, inspecteur du poste 21 du Service de police

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 69, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

---

**10.2 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public**

- 1115, rue Saint-Antoine Ouest — Tour Deloitte : intervention
- 1188, rue Saint-Antoine Ouest — Projet Tour des Canadiens 2 : intervention

---

**10.3 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

- 864, rue Sainte-Catherine Est : Aucune intervention
- 810, rue Saint-Antoine Est : Aucune intervention

---

**10.04 - CA18 240080**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 mars 2018**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**10.05 - Période de questions du public**

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Frédéric Campeau  
- Vélo Festif

Monsieur Rejean Fortin  
- Calèches

Mme Lioudmila Zoueva  
- Marchés publics de quartier square Phillips

Monsieur Bernard Sanchez  
- Plan global pour le village Shaughnessy

Madame Claire Adamson  
- Taxes sur les bâtiments vides  
- Sondage sur les animaux

Monsieur Gaétan Auger  
- Projet SAX :

Madame Diane Berthiaume  
- Programme de Stérilisation des chats avec la SPCA

Monsieur Réal Carbonneau  
- Airbnb - Résidences de tourisme  
- Jardin Domtar

Madame Kim Pétrograzio  
- Programme de stérilisation des chats avec la SPCA

**CA18 240081**

**10.05 Période de questions du public – prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 07, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1185237001

-----  
Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Jacques Larin  
- École sur le site du Children Hospital

Monsieur Robert Hajaly  
- École sur le site du Children Hospital

Monsieur Sébastien Bonneau  
- Vente du jardin Domtar

Madame Caroline Delaney  
- Avenir du jardin Domtar

Monsieur Matthieu Pageau  
- École sur le site du Children's  
- Accès Logis et logement social

Monsieur Victor Platon  
- Limite – plateau de hauteur (permis)

Madame Simone Nichols  
- Pourquoi un bâtiment de 20 étages au coin Saint-Hubert et De Maisonneuve :

Monsieur Hugo Barette  
- Jardin Domtar

Monsieur Karim Kammah  
- Piétonisation Vieux-Montréal  
- Projet SAX

Monsieur Louis Trahan  
- Facture impayée et contrat

-----  
La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 20 h 10. 19 personnes sur les 19 inscrites ont été entendues.

---

#### **10.06 - Période de questions des membres du conseil**

- Aucune question

#### **CA18 240082**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA18 240083**

#### **Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2018**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1185237016

---

#### **CA18 240084**

#### **Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 28 février 2018**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 28 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1185237013

**CA18 240085**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2018**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1185237015

---

**CA18 240086**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 28 février 2018**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 28 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1185237017

---

**CA18 240087**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 12.01 et 12.02.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA18 240088**

**Autoriser l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) ainsi que le paiement du coût annuel d'adhésion**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) ainsi que le paiement du coût annuel d'adhésion;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1185179002

---

**CA18 240089**

**Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Ville-Marie et le Cadre de référence de la Division des sports, des loisirs et du développement social**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Ville-Marie et le Cadre de référence de la Division des sports, des loisirs et du développement social.

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1176145002

---

**CA18 240090**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA18 240091**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1186673006

---

**CA18 240092**

**Prolonger, pour une année, le contrat avec Manorex inc. pour la réfection de cadre et couvercle de regards d'égout, de chambres de vanne, de tête de puisards par sciage conventionnel, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense additionnelle de 213 738,50 \$, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 427 477 \$ à 641 215,50 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240298 adoptée à sa séance du 14 juin 2016, accordé un contrat de 427 477 \$, pour une durée de vingt-quatre mois, à Manorex inc. pour la réfection de cadre et couvercle de regards d'égout, de chambres de vanne, de tête de puisards par sciage conventionnel, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-16-008 - 9 soumissionnaires);

Attendu que la clause 2 de la Section V des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres VMP-16-008 prévoit la possibilité de prolonger le contrat d'une troisième année consécutive;

Attendu que le conseil d'arrondissement a décidé de se prévaloir de l'option de renouvellement de l'entente:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

Prolonger, pour une année, le contrat avec Manorex inc. pour la réfection de cadre et couvercle de regards d'égout, de chambres de vanne, de tête de puisards par sciage conventionnel, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense additionnelle de 213 738,50 \$, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 427 477 \$ à 641 215,50 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1166937005

---

**CA18 240093**

**Approuver la convention, du 14 mars 2018 au 31 décembre 2020, ou jusqu'à épuisement des fonds, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour le programme écologique des couches lavables et accorder une contribution de 30 000 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, ou jusqu'à épuisement des fonds, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour le programme écologique des couches lavables;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 30 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1184951001

---

**CA18 240094**

**Modifier la résolution CA16 240370 afin de modifier la durée de la convention avec l'Université McGill concernant la construction et l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford**

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA16 240370 adoptée à sa séance du 6 juillet 2016, approuvé une convention concernant la construction et l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford;

Attendu qu'un versement de 997 554,74 \$ de l'Université McGill, pour le partage des coûts d'aménagement du terrain, a été accepté :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA16 240370 et de modifier la convention avec l'Université McGill quant à sa durée et au pourcentage d'utilisation du terrain sportif synthétique Rutherford.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1161903001

---

**CA18 240095**

**Autoriser la cession du contrat, d'une année, pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, du cocontractant actuel, Kelly Sani-Vac inc., à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) faisant suite à une acquisition des actifs**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser la cession du contrat d'une année pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, du contractant actuel, Kelly Sani-Vac inc., 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) faisant suite à une acquisition des actifs.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1186937003

---

**CA18 240096**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 4 500 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention pour l'année 2018, avec Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille verte de sensibilisation environnementale;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 4 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1184405002

---



**CA18 240097**

**Diminuer à 2 500 \$ la contribution accordée au Centre d'écoute et d'intervention Face à Face à la suite de l'annulation de l'évènement « Fête de la Saint-Valentin »**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240032 adoptée à sa séance du 13 février 2018, accordé une contribution de 5 000 \$ au Centre d'écoute et d'intervention Face à Face;

Attendu que la Fête de la Saint-Valentin a été annulée;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA18 240032 afin de diminuer à 2 500 \$ la contribution octroyée au Centre d'écoute et d'intervention Face à Face;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1180619001

---

**CA18 240098**

**Modifier la résolution CA17 240030 et approuver la convention modifiée avec Fierté Montréal afin d'annuler la contribution annuelle de 65 000 \$ pour les années 2018 et 2019**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240030 adoptée à sa séance du 14 février 2017, accordé une contribution de 135 000 \$ pour l'année 2017 et de 65 000 \$ pour les années 2018 et 2019 pour un montant total de 265 000 \$;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA17 240030 afin d'annuler la contribution de 65 000 \$ pour les années 2018 et 2019 accordée à Fierté Montréal;

D'approuver la convention modifiée avec Fierté Montréal;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1172624005

---

**CA18 240099**

**Modifier la résolution CA16 240116 et approuver la convention modifiée avec Convention Internationale sur la culture urbaine afin d'annuler la contribution de 25 000 \$ pour l'année 2018**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240116, adoptée à sa séance du 15 mars 2016, approuvé la convention pour une durée de 3 ans, avec Convention internationale sur la culture urbaine (CICU), pour la réalisation de sa programmation 2016, 2017 et 2018 et accordé une contribution totale de 75 000 \$;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA16 240116 afin d'annuler la contribution de 25 000 \$ pour l'année 2018;

D'approuver la convention modifiée avec Convention Internationale sur la culture urbaine;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1163105004

---

**CA18 240100**

**Autoriser le virement de 8 300,00 \$, du poste des « dépenses incidentes » au poste des « dépenses contingentes » du contrat 14797 pour les travaux de mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 95 613,21 \$ à 103 913,21 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240539 adoptée à sa séance du 4 octobre 2017, accordé à Procova inc. un contrat de 95 613,21 \$ pour les travaux relatifs à la mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac (appel d'offres public VMP-17-040 - 2 soumissionnaires);

Attendu que la majoration du contrat est requise afin de s'ajuster aux conditions de chantier ainsi qu'aux besoins des usagers;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense additionnelle 8 300,00 \$ afin d'augmenter à 103 913,21 \$ le montant du contrat accordé à Procova inc. pour les travaux relatifs à la mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1175965004

---

**CA18 240101**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 20.11 à 20.17.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA18 240102**

**Ratifier une dépense additionnelle de 67 649,49 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement auprès de S. Boudrias Horticole inc. et de 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette)**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240666 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, accordé un contrat au prix unitaire de 139,95 \$ / h à S. Boudrias Horticole inc. et un contrat de 125,00 \$ / h à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette) pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 179 338,01 \$ (appel d'offres public 17-16591 - 2 soumissionnaires);

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240020 adoptée à sa séance du 13 février 2018, autorisé une dépense additionnelle pour la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018, dans le cadre des contrats accordés à S. Boudrias Horticole et 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette);

Attendu que les heures estimées aux contrats de déneigement s'avèrent insuffisantes :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De ratifier une dépense additionnelle de 67 649,49 \$ auprès de S. Boudrias Horticole inc. et de 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette) pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1175382006

---

**CA18 240103**

**Ratifier une dépense additionnelle de 29 261 09 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de deux remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement auprès de M.J. Contach enr.**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240013 adoptée à sa séance du 14 février 2017, accordé un contrat au prix unitaire de 69 \$/h à M. J. Contach enr. pour les services de deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016 2017 et 2017-2018;

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240022 adoptée à sa séance du 13 février 2018, accordée une dépense additionnelle pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018, dans le cadre des contrats accordés à M.J. Contach enr. :

Attendu que les heures estimées aux contrats s'avèrent insuffisantes :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De ratifier une dépense additionnelle de 29 261,09 \$ auprès de M.J. Contach enr. pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de deux remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1167203012

---

**CA18 240104**

**Ratifier une dépense additionnelle de 76 906,06 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement auprès de Lukyluc auto inc. et de Remorquage Centre-Ville**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240455 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017, accordé à contrat à Lukyluc auto inc. et à Remorquage Centre-Ville pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement de la saison 2017-2018 (appel d'offres public 17-16202 - 5 soumissionnaires);

Attendu que le nombre de jour de chargement de neige a été plus élevé que celui estimé;

Attendu que des dépenses additionnelles se sont avérées nécessaires en regard des heures travaillées:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De ratifier une dépense additionnelle de 76 906,06 \$ auprès de Lukyluc auto inc. et de Remorquage Centre-Ville pour la saison hivernale 2017-2018 pour la location de 4 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1175382003

---

**CA18 240105**

**Approuver un projet de convention de modification de permis d'exploitation au terme duquel la Ville de Montréal prolonge la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs suivants : Place Jacques-Cartier, Station Papineau, square Victoria, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et prolonger la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs square Phillips pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et met fin à l'exploitation du marché aux fleurs Pasteur**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver un projet de convention de modification de permis d'exploitation au terme duquel la Ville de Montréal prolonge la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs suivants : Place Jacques-Cartier, Station Papineau, square Victoria, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et prolonger la durée de la Permission d'exploitation des marchés de quartier et des marchés aux fleurs square Phillips pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et met fin à l'exploitation du marché aux fleurs Pasteur;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1184069002

---

**CA18 240106**

**Autoriser une affectation de surplus de 95 000 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société de développement commercial Quartier latin pour la reconduite du projet « Préposés à l'accueil » et accorder une contribution de 20 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2017 en fonction des services rendus**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial Quartier latin;

D'accorder, à cette fin, une contribution supplémentaire de 20 000 \$ pour compléter le financement de 2017 du projet « Préposés à l'accueil »;

D'autoriser une affectation de 75 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement à la reconduite du projet « Préposés à l'accueil » pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1180318003

---

**CA18 240107**

**Accorder un contrat, au prix unitaire de 305 \$/Km, à Entreprises Michel Gauthier et un contrat de 421 \$/Km à Équipements Benco pour le nettoyage des trottoirs, pour les années 2018 et 2019, avec l'option de renouvellement pour l'année 2020 et autoriser une dépense maximale de 270 421,19 \$ (appel d'offres public 18-16737 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 270 421,19 \$ pour le nettoyage printanier des trottoirs, année 2018-2019 (appel d'offres public 18-16737 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Entreprises Michel Gauthier, plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix unitaire de 305,00 \$/Km, pour le nettoyage du secteur Sainte-Marie au prix total de 52 601,06 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Équipements Benco, plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix unitaire de 421,00 \$/Km, pour le nettoyage du secteur Peter-McGill et du secteur Saint-Jacques au prix total de 217 820,13 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1185382002

---

#### **CA18 240108**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 15 550 \$**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 000 \$ au Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ);
- 2 000 \$ au Carrefour socioculturel du centre Afrika;
- 250 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire;
- 5 000 \$ au YMCA Centre-Ville;
- 2 500 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 2 800 \$ à l'Association des résidents de Victor-Hugo/Lucien L'Allier;
- 1 000 \$ au Centre d'Action Bénévole de Montréal inc;

D'imputer cette dépense totale de 15 550 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1180619002

---

#### **CA18 240109**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA18 240110**

**Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2018**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1184657001

---

**CA18 240111**

**Accepter l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accepter l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1185876002

---

**CA18 240112**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2018**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1185237003

---



**CA18 240113**

**Recommander la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation et désigner M. José Pierre, chef de division des parcs et de l'horticulture, pour représenter l'arrondissement**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'appuyer la demande d'aide financière au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation;

De mandater M. José Pierre, chef de division des parcs et de l'horticulture, pour représenter l'arrondissement et signer les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.  
Adoptée à l'unanimité.

30.04 1186071001

---

**CA18 240114**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1185237020

---

**CA18 240115**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA18 240116**

**Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), d'exercer l'usage « établissement cultuel, tels lieu de culte et couvent » au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 864, rue Sainte-Catherine Est**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « établissement cultuel, tels lieu de culte et couvent », au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 864, rue Sainte-Catherine Est, et ce, conformément au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 247 de ce règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivante:

- a) Fournir une étude acoustique afin de minimiser les impacts sonores à l'égard du bruit en provenance de l'établissement où l'usage « établissement culturel, tels lieu de culte et couvent » est prévu et le cas échéant, appliquer les mesures de mitigation proposées.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1184869003

---

#### CA18 240117

**Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant situé au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1437, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1437, boulevard René-Lévesque Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282),
- b) d'aménager un café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant sis au rez-de-chaussée conformément aux plans préparés par Jean-Pierre Lagacé architecte, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 7 septembre 2017;

D'assortir cette autorisation à la condition de privilégier un éclairage approprié qui permet de concentrer la dispersion lumineuse exclusivement sur le café-terrasse afin de contribuer au respect du voisinage.

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
1174869013  
pp 367

---

#### CA18 240118

**Adopter une résolution modifiant l'autorisation de développer un projet immobilier à usages mixtes au 975, rue Lucien-L'Allier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Adoption**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240043, adoptée à sa séance du 9 février 2016, adopté une résolution autorisant de déroger au Règlement autorisant la démolition de bâtiments ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues de la Montagne, Saint-Antoine et Lucien L'Allier (00-258, modifié) et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre un développement immobilier mixte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 février 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 28 février 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA16 240043 par :

- 1) L'ajout, à la fin du premier paragraphe, du point suivant :
  - a) « d) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 16 à 32, réalisés par Geiger et Huot Architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 30 janvier 2018.»
- 2) Le remplacement du point a) du deuxième paragraphe par le suivant :
  - a) « a) l'édifice sis au 975, rue Lucien-L'Allier, doit être conservé sur une profondeur d'au moins 15 m par rapport au plan principal de la façade, tel qu'illustré aux plans mentionnés précédemment. »
- 3) L'ajout, à la fin du deuxième paragraphe, des conditions suivantes :

- a) « j) l'alignement sur rue, la volumétrie, les retraits d'alignements et la composition architecturale doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) « k) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).
- c) En plus des critères prévus au Titre VIII et aux critères relatifs à une surhauteur (article 36), les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - i. Le traitement architectural de la façade donnant sur le futur lien piétonnier doit favoriser l'animation sur rue par sa composition et la présence d'accès piétonniers;
  - ii. Les balcons doivent être traités en loggia, avec une insertion discrète;
  - iii. Les nouvelles ouvertures pratiquées dans l'édifice Blachford doivent respecter la composition d'origine;
  - iv. Le traitement de la façade du volume de la rue De La Montagne doit favoriser un encadrement de la rue à l'échelle du piéton;
  - v. La viabilité des espaces végétalisés sur la terrasse doit être assurée.»

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
1177400004  
pp 371

---

### CA18 240119

**Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse et permettre la danse, les représentations théâtrales et cinématographiques ainsi que les concerts sur la terrasse du 44<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 1, place Ville-Marie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 février 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 28 février 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier le projet de résolution comme suit :

- par le remplacement, à la dernière troisième ligne, du mot « aménagement » par le mot « occupation ».

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit ;

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 390 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser l'occupation d'un café-terrasse au 44<sup>e</sup> étage, et de permettre la danse, les représentations théâtrales et cinématographiques ainsi que les concerts sur cette terrasse pour le bâtiment situé au 1, place Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.04  
1186255001  
pp 372

---

**CA18 240120**

**Adopter une résolution autorisant l'usage pharmacie au 5<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 1980, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 février 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 28 février 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1980, rue Sherbrooke Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 179 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'usage pharmacie au 5<sup>e</sup> étage.

Adoptée à l'unanimité.

40.05  
1186255003  
pp 369

---

**CA18 240121**

**Rendre une décision, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), sur la délivrance du permis pour la transformation d'un balcon pour l'immeuble situé au 1673, rue Logan**

Attendu que le 16 mars 2017, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), la délivrance du permis pour la réalisation des travaux illustrés aux documents préparés par monsieur Hugo Séguin, déposés le 25 février 2017 à l'arrondissement de Ville-Marie, concernant l'immeuble situé au 1673, rue Logan, suite à la demande de permis de transformation 3001284568.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1177524004

---

**CA18 240122**

**Adopter une résolution autorisant notamment un restaurant d'une superficie supérieure au maximum autorisé, un café-terrasse sur un toit, un quai de chargement et un débarcadère dérogatoires et un stationnement public intérieur pour le bâtiment à construire au 1020, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Projet Humaniti – 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 février 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 28 février 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le deuxième projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le terrain compris entre l'avenue Viger et les rues Hermine, De La Gauchetière et De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger notamment aux articles 229, 232, 381, 392 et 593 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)
  - b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 13, 14, 16 et SK-12 à SK-17, réalisés par Les services intégrés Lemay inc. et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 2 février 2018;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
  - a) l'aménagement et l'occupation du restaurant, du café-terrasse et du stationnement doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
  - b) l'affichage de l'usage « centre d'activité physique » est interdit;
  - c) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
    - i. les aménagements et le mobilier de l'espace libre au sol doivent être conçus de manière à en faciliter l'entretien et à respecter le caractère du lieu, de l'édifice et de la Place Jean-Paul-Riopelle;
    - ii les matériaux de revêtement au sol du débarcadère doivent être durables, contribuer à assurer la sécurité des piétons;
    - iii l'aménagement de l'aire de stationnement et le contrôle des accès doivent assurer la sécurité des utilisateurs, celle des piétons circulant sur les voies publiques adjacentes et être conçus de manière à éviter toute perturbation de la circulation sur les voies publiques adjacentes.
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07  
1177303016  
pp 370

---

**CA18 240123**

**Désigner, comme étant une place publique, la Place Jacques-Cartier, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018 et d'autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De désigner la place Jacques-Cartier comme étant une place publique, du 1<sup>er</sup> avril 2018 à 8 h au 31 octobre 2018 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la place Jacques-Cartier et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. 509 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon,

du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 octobre 2018, entre 11 h et 3 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 201 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2 o. 113 permettant l'installation d'éléments décoratifs, et autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la Place Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1186890002

---

**CA18 240124**

**Rendre une décision, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur la délivrance du certificat d'enseigne commerciale sur un immeuble situé au 1972, rue Sainte-Catherine Ouest**

Attendu que le 15 février 2018, le Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De refuser, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), aux fins de la délivrance du certificat, l'installation d'une enseigne commerciale telle qu'illustrée aux documents préparés par la compagnie Slon Enseignes, déposés le 15 janvier 2018 à l'arrondissement de Ville-Marie, concernant l'immeuble situé au 1972, rue Sainte-Catherine Ouest, suite à la demande de certificat d'enseigne 3001336129.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1187524001

---

**CA18 240125**

**Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site situé au 1000, rue de la Commune Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Projet SAX sur le fleuve) - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017;

Attendu qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celle-ci entraînant pour la zone 0093 la tenue d'un registre que 71 personnes habiles à voter devront signer pour donner lieu, le cas échéant, à la tenue d'un référendum :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

- 1) D'accorder, pour le terrain de l'ancien entrepôt frigorifique portant le numéro 1000, rue de la Commune Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger aux articles 3 et 5 du Règlement sur la modification et l'occupation de l'ancien entrepôt frigorifique localisé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à l'est de la rue Berri (01-219);
  - b) de déroger à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - c) d'édifier un bâtiment substantiellement conforme aux plans préparés par Kevlar et Neuf Architectes numérotés 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 25 mai 2017;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
  - b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
    - i) le nouveau bâtiment doit être compatible avec l'architecture de l'ancien entrepôt frigorifique, tout en laissant à ce dernier la prédominance sur le site et en préservant son caractère unique;
    - ii) prévoir des matériaux et des détails architecturaux d'une qualité supérieure ou équivalente à ceux du bâtiment de l'ancien entrepôt frigorifique;
    - iii) assurer un dialogue entre l'architecture de l'ancien entrepôt frigorifique et le bâtiment à construire;
    - iv) favoriser une expression architecturale contemporaine sobre et adéquatement intégrée, de même que des espaces extérieurs intégrés à la masse du bâtiment plutôt qu'en saillie;
    - v) reprendre la verticalité des façades de l'ancien entrepôt frigorifique.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

40.10  
1177303011  
pp 358

---

**CA18 240126**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 40.11 à 40.18.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1185237001

---



**CA18 240127**

**Adopter une résolution autorisant l'usage parc de stationnement public intérieur au sous-sol du bâtiment situé au 1010, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1010, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger aux articles 242 et 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - b) d'exploiter l'usage commercial « parc de stationnement public intérieur » dans une partie du sous-sol, le tout substantiellement conforme aux plans préparés par Fischer Rasmussen Whitefield architectes, datés de février 2018, et estampillés par l'arrondissement le 26 février 2018;
  
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) identifier adéquatement et précisément les unités de stationnement privées afin qu'elles ne soient pas utilisées aux fins de stationnement public;
  - b) assurer une cohabitation cohérente entre les espaces de rangement ainsi que les unités de stationnement afin d'éviter qu'elles ne se superposent.

Adoptée à l'unanimité.

40.11  
1186255005  
pp 375

---

### CA18 240128

#### **Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 2<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2018, 2<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 559 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 510 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1186673003

---

### CA18 240129

#### **Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel dérogeant à la hauteur en mètres et en étages pour le bâtiment à construire au 99999, rue Saint-Marc, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Appartements Saint-Marc – 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter un premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le terrain occupant le lot numéro 1 605 637, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger notamment à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 1 à 10, réalisés par Coursol-Miron architectes, annotés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 février 2018;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
  - b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
    - i. le traitement des façades latérales, incluant le niveau de la fausse mansarde, doit assurer l'unité d'ensemble du bâtiment;
    - ii. les matériaux de revêtement doivent être de grande qualité;
    - iii. l'aménagement de l'aire de stationnement doit assurer la sécurité de tous ses utilisateurs, notamment celle des cyclistes et être conçu de manière à éviter tout conflit entre les différents moyens de transport.
- 3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.13  
1187303004  
pp 376

---

### CA18 240130

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'une passerelle projetant sur le domaine public au-delà de la distance maximale autorisée pour le bâtiment situé au 1188, rue Saint-Antoine Ouest - Projet Tour des Canadiens 2**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'une passerelle projetant sur le domaine public au-delà de la distance maximale autorisée pour le bâtiment situé au 1188, rue Saint-Antoine Ouest — Projet Tour des Canadiens 2, et ce, en dérogation à l'article 377 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1177303017

---

**CA18 240131**

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'une passerelle projetant sur le domaine public au-delà de la distance maximale autorisée pour le bâtiment situé au 1115, rue Saint-Antoine Ouest - Tour Deloitte**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'une passerelle projetant à plus de 0,6 m sur le domaine public pour le bâtiment situé au 1115, rue Saint-Antoine Ouest, et ce, en dérogation à l'article 377 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1177303018

---

**CA18 240132**

**Édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, art. 560), une ordonnance autorisant les promoteurs d'événements à installer une enseigne ou une enseigne publicitaire pour les événements en 2018**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282 o. 198 autorisant l'affichage promotionnel et publicitaire des événements et promotions commerciales pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1180318002

---

**CA18 240133**

**Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2018, 2<sup>e</sup> partie C)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 2<sup>e</sup> partie, C) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3 o. 560 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282 o. 199 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1 o. 511 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2 o. 114 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 110 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1187803002

---

#### **CA18 240134**

#### **Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur les sites identifiés pour la saison 2018**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'édicter, en vertu du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), l'ordonnance 15-039, o. 10 modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue afin de permettre les activités de cuisine de rue aux sites suivants:

1. CEGEP Dawson : Ave. Atwater, côté ouest, au nord de De Maisonneuve;
2. Gare Windsor : Rue Stanley, sud de René-Lévesque;
3. Square Dorchester : Sur rue Metcalfe, au nord du boul. René-Lévesque;
4. Place du Canada : Rue de la Cathédrale, au sud de René-Lévesque, côté ouest;
5. Musée McCord : Rue Victoria, adossé au Musée;
6. Cité du Multimédia : Rue Brennan, au coin de Prince;
7. Queen : Rue Queen, au nord de Wellington, côté est;
8. Beaver Hall : Rue de la Gauchetière à l'ouest de la rue Beaver Hall;
9. Square Victoria : Rue du Square-Victoria, au nord de St-Jacques, côté est;
10. Parc du Mont Royal : Avenue du Parc, près du monument Georges-Étienne-Cartier;
11. Musée Pointe-à-Callière : Sur Place-d'Youville, entre place Royale et rue Saint-François-Xavier;
12. Place d'Armes : Sur St-Jacques, face à la Banque de Montréal;
13. Complexe Guy-Favreau : Sur René-Lévesque, côté sud à l'ouest de Saint-Urbain;
14. Quartier des spectacles : Boul. Saint-Laurent, côté est, au nord de la SAT;
15. du Palais : Rue Notre-Dame, à l'est de la rue St-Gabriel, côté nord;
16. Place des Montréalaises : Rue Sanguinet, entre Viger et Saint-Antoine;
17. UQAM : Rue Sainte-Catherine est, côté sud-ouest de Berri;
18. Des Faubourgs : Boul. De Maisonneuve, à l'est du pont Jacques-Cartier, côté nord - près du 2155;
19. du Havre – Frontenac : Rue Lafontaine coin du Havre.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1180318004

**CA18 240135**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006) – Avis de motion**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Robert Beaudry donne avis de motion de l'adoption du règlement modifiant le Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006).

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1186673007

**CA18 240136**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 40.21 et 40.22.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1185237001

---

**CA18 240137**

**Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 5 963 496 du Cadastre du Québec (angle nord-est de la rue de la Montagne et la rue Saint-Jacques)**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 5 963 496 du Cadastre du Québec (angle nord-est de la rue de la Montagne et la rue Saint-Jacques).

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1187303003

---

**CA18 240138**

**Adopter une résolution autorisant la démolition des bâtiments situés au 1811 et 1815-1819, rue Sainte-Catherine Est (ancien cinéma Champlain) ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice à cet emplacement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet de :

- 1) D'accorder, pour le terrain situé au 1811 et au 1815-1819, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger notamment aux articles 9 (hauteur maximale) et 43 (densité maximale) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

- b) de démolir les bâtiments situés au 1811 et au 1815-1819, rue Sainte-Catherine Est;
  - c) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés A-001; A-10; A-11; A-100 à A-107; SK-200 à SK-203; SK-250; SK-251; SK-300 à SK-302; SK-400 et SK-401 , réalisés par Geiger Huot Architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 5 mars 2018.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- a) l'alignement sur rue, la volumétrie et la composition architecturale de l'édifice doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
  - b) les plans des étages 5 à 8 (numérotés A-104 à A-107) doivent correspondre au plan d'implantation à la page numérotée A-001;
  - c) la demande de permis de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 500 000 \$ ; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
  - d) la demande de permis de construction doit être accompagnée des documents suivants :
    - i. une proposition de commémoration de l'ancien cinéma;
    - ii. une étude de circulation;
    - iii. une étude de vent;
  - e) la demande de permis de construction de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
    - i. la réinterprétation de la façade de l'ancien cinéma est visible par :
      - (1) la reprise de la marquise;
      - (2) la reprise du volume de l'ancien cinéma;
      - (3) l'utilisation d'une brique beige (de type "Driftwood Grey" en fini velours et format norman de la compagnie Cloud Ceramics ou équivalent) et la reproduction de l'appareillage du mur d'origine;
      - (4) le marquage du volume par un retrait du reste de la façade;
      - (5) une mise en lumière discrète et bien intégrée;
    - ii. le projet de commémoration est intégré architecturalement dans la composition de la façade;
    - iii. le dernier étage est entièrement vitré;
    - iv. une attention particulière est apportée au traitement architectural du mur aveugle côté est du volume sur Sainte-Catherine;
    - v. l'aménagement du toit terrasse au centre du projet comprend des espaces végétalisés;
- 3) De fixer un délai de 24 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.21  
1170607010  
pp 374

---

#### **CA18 240139**

**Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bureau » à tous les étages du bâtiment situé au 810, rue Saint-Antoine Est**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « bureau » à tous les étages du bâtiment situé au 810, rue Saint-Antoine Est, et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1187400002

---

#### **CA18 240140**

**Confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « une heure pour la Terre 2018 » qui aura lieu le 24 mars 2018, de 20 h 30 à 21 h 30**

Attendu l'événement « Une heure pour la Terre 2018 », qui aura lieu le samedi 24 mars 2018 de 20 h 30 à 21 h 30;

Attendu que cet événement, créé en Australie en 2007 et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation), vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager

concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques et mise sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure;

Attendu que plus de 7 000 villes et cités, réparties dans plus de 170 pays, s'associent déjà à ce mouvement planétaire et y impliquent, par le fait même, des millions de personnes à travers le monde:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « Une heure pour la Terre 2018 », qui aura lieu le samedi 24 mars 2018, de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie à prendre part aussi à cet événement, en éteignant leurs lumières pendant une heure, ce soir-là.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1186926001

---


### Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 10 avril 2018 à 18 h 30 heures, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 22.

70.02

---



Valérie Plante  
Mairesse



Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

---

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA18 240149  
lors de la séance du conseil tenue le 10 avril 2018*

